



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Servitudes

Question écrite n° 38291

Texte de la question

M Jean-Marie Demange demande à M le garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir lui indiquer les critères à retenir pour calculer l'indemnité due au propriétaire d'un fonds servant, lorsqu'il est fait application de la loi n° 62-904 du 4 août 1962 instituant une servitude sur les fonds privés pour la pose de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement.

Données clés

Auteur : [M. Demange Jean-Marie](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38291

Rubrique : Propriété

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1244